



N° agrément FFTA 13.50.078
N° agrément DDJS 5 50.25.2003

Ville de
Carentan les Marais

**Les archers du Marais de CARENTAN
et le Comité de la Manche de tir à l'arc
ont le plaisir de vous inviter au 1^{er} départ du
Trophée départemental des mixtes
le Dimanche 27 Janvier 2019**

au gymnase du haut Dick à Carentan les marais
(49° 38' 44 N 1° 37' 38 O)

Arbitre responsable: Françoise LEGOUIL ET hugues CHRETIEN



4 catégories	Equipe de 2 archers (un homme et une femme) 1ère année de licence: N° licence à partir de 957263D	distance - taille blason 18 m - Blason de 60 cm
	Arc classique (toutes catégories d'âge)	18 m - Blason de 40 cm
	Arc à poulies (C / J / S / V / SV)	18 m - Trispot de 40 cm
	Arc nu (toutes catégories d'âge)	18 m - Blason de 60 cm

Greffé	Horaires 10H00
Inspection du matériel	Lors du passage au greffé
Echauffement sur cible	10H30
Début des tirs	11H00
Repas (tartiflette)	12h00 /12h30
Début des phases finales	13 h 30 /13h45
Fin des résultats	16h30-17h00

Déroulement du trophée

**Mini-qualification : 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer)
80 secondes par volée - Rythme de tir AB / CD**

**Phases finales en poule
Match en sets (pour toutes les catégories)**

**Big Shoot Off entre les vainqueurs de poule
(ou les 2 premiers si moins de 6 équipes dans une catégorie)**

Conditions de participation

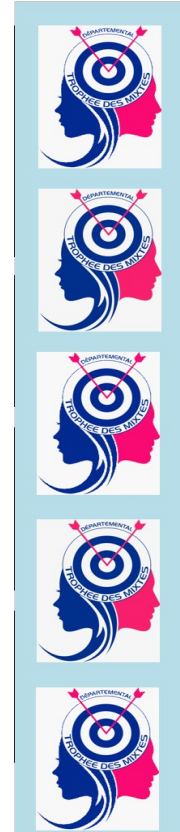
**Posséder une licence FFTA
(jeunes, adultes pratique en club, adultes pratique en compétition)
Appartenir au même club du département de la Manche
Nombre d'équipes par club illimité
Les vainqueurs sont qualifiés pour le trophée national des mixtes
(le week end du 30 juin et 1er juillet à Chennevières sur Marne (94))**

Engagement

10 euros par équipe (repas compris) repas accompagnant 10€

Récompenses

**Médailles du Comité départemental
aux trois premières équipes de chaque catégorie**



Inscriptions à enregistrer avant le 22 Janvier par courrier à:

**Jessica ARSENE
09 RUE DE POMMENAQUE
50500 CARENTAN LES MARAIS
06,87,33,34,06
mail: arsele.jessica@orange.fr**

**Tenue blanche ou de club, chaussures de sport obligatoires
Sur place, buvette, sandwiches, gâteaux, boissons**



